

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE THIÉRACHE
DU 11 MARS 2026**

Date de convocation : Lundi 2 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres votant : 10

Présents avec voix délibératives : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick DUMON, Mme Bernadette HEDIART, M. Thomas HENNEQUIN, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT.

Etaient représentés : M. Vincent LAMOUREUX par M. Jean-Patrice LEJEUNE, M. Laurent MARLOT par Mme Adeline DUPONT, M. Gilles QUEILLE par M. Pierre DIDIER et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Excusés avec voix délibératives : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Patrick FEUILLET, M. Michel LANDERIEUX, Mme Christelle MAES et M. Thierry VERDAVAINE.

Présents : M. Xavier BOULANDE, Mme Estelle CALLAY, Mme Lucile DEVIN, M. Alain DUPONT, Mme Virginie FLEURY, Mme Alice GRAVET, Mme Nelly JANIER-DUBRY, M. Jean-Hugues POINTIER et M. Henri ROUCOULET.

Absents excusés : Mme Marie-Françoise BERTRAND, M. Xavier BERTRAND, Mme Marinella BRANQUART, M. Sébastien CARTON, Mme Michèle DEGARDIN, M. Maurice DEMEAUX, Mme Marie DETERME, M. Pascal DEVILLERS, M. Eric DONNAY, Mme Marie-Claire FORTIN, M. Nicolas FRICOTEAUX, M. Bernard GREHANT, M. Willy HUYGHE, Mme Isabelle ITTELET, Mme Stéphanie LEJEUNE, M. Jean-Jacques MATHIS, Mme Ophélie RAGUENEAU-GRENEAU, Mme Véronique TRAMUT et Mme Odile VALLIET.

Secrétaire de séance : M. Patrick DUMON.

Le quorum étant atteint, la séance du comité syndical peut débuter. Le Président remercie les membres présents et la Communauté de communes des Portes de la Thiérache pour la mise à disposition de la salle et son accueil. Le Président souligne qu'il s'agit de la dernière réunion avant les élections prévues le dimanche suivant.

Le compte-rendu de la réunion du comité syndical du 11 février 2026 n'appelle aucune remarque de l'assemblée ; il est donc adopté à l'unanimité des membres présents.

Proposition d'ajout d'une délibération :

- Validation des projets présentés au titre du PACTE SAT 3

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Communications préalables du Président ;
- Bilan des cessions et acquisitions 2025 ;
- Approbation du Compte Administratif 2025 ;
- Approbation du Compte de Gestion 2025 ;
- Affectation des résultats ;
- Validation du montant de la cotisation statutaire 2026 ;

- Vote du Budget Primitif 2026 ;
- Présentation du rapport d'activités 2025 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache ;
- Validation du Budget Primitif 2026 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache ;
- Approbation de la convention d'objectif 2026 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache ;
- Convention relative à la lutte contre les rongeurs aquatiques ;
- Questions diverses.

COMMUNICATIONS PRÉALABLES DU PRÉSIDENT

Thiérache Terre de tournages:

Dans le cadre d'un nouveau projet de tournage, nous partageons la recherche de décors suivants : un décor typique, une mairie située sur une place et disposant d'un étage.

Contrat Local de Santé:

Un Contrat Local de Santé (CLS) a été signé à l'échelle du pays de Thiérache le 12 décembre 2025. Pour assurer la mise en oeuvre et la coordination de ce contrat, le PETR du Pays de Thiérache a recruté Mme Ingrid BERTON qui a démarré sa mission le 2 mars dernier.

Programme LEADER:

Suite à la démission effective de Mme MADELINE au 28 février, le PETR du Pays de Thiérache a procédé à son remplacement en la personne de Mme Aude DELCOURT, actuellement en poste à la chambre de l'agriculture de l'Aisne. Elle rejoindra l'équipe à compter du 1er juin pour assurer l'animation du Programme au côté de Sophie, chargée de la gestion de celui-ci.

Office de tourisme:

Remplacement de Lucile DEVIN au poste de direction de l'office de tourisme du Pays de Thiérache : recrutement toujours en cours.

BILAN 2025 DES CESSIONS ET DES ACQUISITIONS

Conformément aux dispositions de l'article L.2313-1 alinéa 8 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant de la publicité des budgets et des comptes et issues de la loi n°95-127 du 8 février 1995, il appartient au Comité syndical de se prononcer sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache au cours de l'année 2024. Monsieur le Président indique qu'au titre de l'exercice 2024, ce bilan ne fait apparaître aucune acquisition et aucune cession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le bilan 2025 des acquisitions et des cessions tel que présenté par Monsieur le Président et précisé que la présente délibération et le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles de l'année 2025 seront annexés au compte administratif 2025 du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

PETR DE THIERACHE

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Balance Générale

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 300 555,64 €	136 358,02 €
Recettes	1 387 440,90 €	87 223,02 €
Résultats 2025	+ 86 885,26 €	- 49 135,00 €
Report des résultats antérieurs	399 830,55 €	65 360,13 €
RAR	0,00	- 42 802,05 €
Résultat net	486 715,81 €	- 26 576,92 €
RESULTAT CUMULE		460 138,89 €

9

PETR DE THIERACHE

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2025	CA 2025
011 - Charges à caractère général	306 285,47	168 836,59
012 - Charges de personnel	628 150,00	507 902,23
014 - Atténuation de produits	104 773,45	104 773,45
023 - Virement à la section d'investissement	50 000,00	0,00
042 - Opérations d'ordre	111 481,63	73 673,39
65 - Autres charges de gestion courante	534 216,00	425 005,27
66 - Charges financières	15 000,00	12 906,55
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00	7 457,16
TOTAL	1 764 916,55	1 300 555,64

1
0

PETR DE THIERACHE

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 – FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2025	CA 2025
002 - Excédent reporté	399 830,55	
013 - Remboursement frais de personnel	0,00	18 904,18
731 - Produit taxe de séjour	90 000,00	100 226,58
74 - Participations, dotations	1 275 085,00	1 264 201,08
75- Autres produits de gestion courante	1,00	2,06
77 - Produits exceptionnels	0,00	4 107,00
TOTAL	1 764 916,55	1 387 440,90

1
1

COMPTE ADMINISTRATIF 2025 - INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2025	CA 2025
16- Emprunts	15 333,34	15 333,34
20 - Immobilisations incorporelles	12 000,00	2 028,00
202 - SCOT	50 000,00	38 943,88
21 - Autres immobilisations corporelles	189 259,07	60 052,80
TOTAL	266 862,41	136 358,02
RECETTES	BP 2025	CA 2025
001 - excédent reporté	65 360,13	0,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000,00	0,00
040 - Dotations aux amortissements	111 492,03	73 673,39
10 - FCTVA	11 594,77	8 299,63
13 - Subventions	28 415,77	5 250,00
TOTAL	266 862,41	87 223,02

1
2

Le Président en exercice est invité à quitter la salle afin que l'assemblée puisse procéder au vote. Monsieur Jean-Pierre PREVOT, doyen d'âge, sollicite de l'assemblée les observations éventuelles. Le compte administratif 2025 est soumis au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le compte administratif 2025 dont les résultats de clôture, sans les restes à réaliser, sont les suivants :

- *Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement : Excédent de 486 715,81€*
- *Résultat de l'exercice de la section d'investissement : Excédent de 16 225,13 €*

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est constaté une discordance entre les résultats du Compte Administratif 2025 et les résultats du Compte de Gestion 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a déclaré que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 et qui présente les résultats suivants :

- *section d'investissement : +16 225,13 €*
- *section de fonctionnement : + 486 715,81€*

par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL 2026

- Résultat de fonctionnement cumulé de N-1 :	+ 486 715,81 €
- Résultat d'investissement cumulé de N-1 :	+16 225,13 €
Restes à réaliser en investissement :	
- Dépenses	- 42 802,05 €
- Recettes	- 0,00 €
- Solde	- 42 802,05 €
- Affectation au compte 001 report de l'excédent d'investissement	+ 16 225,13 €
- Affectation au compte 1068	+ 26 576,92 €
- Affectation au compte 002 report de l'excédent de fonctionnement	+ 460 138,89 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a décidé d'affecter au Budget Primitif 2026 le résultat de l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus.

COTISATIONS STATUTAIRES 2026

Monsieur le Président rappelle que l'article 15 des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de Thiérache prévoit que la contribution des Communautés de communes au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache est calculée au prorata du nombre d'habitants et invite le Comité syndical à fixer le montant de cette contribution, chaque année.

Considérant le budget prévisionnel du Pays de Thiérache au titre de l'année 2026, il est proposé de fixer le montant de la cotisation statutaire pour 2026 à 13,276 € par habitant, décomposé comme suit :

- 7,733 € pour les frais de structure et le plan d'actions 2026 du Pays de Thiérache ;
- 5.543 € pour le financement de l'office de tourisme du Pays de Thiérache.

Le nombre d'habitants est déterminé sur la base de la population INSEE 2025 et s'élève à 71 025 habitants répartis comme suit selon les 4 Communautés de communes :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 26 655
- Communauté de communes des Trois Rivières : 20 881
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 16 712
- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 6 777

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a fixé ainsi le montant de la cotisation statutaire à 13,276 € par habitant pour l'année 2026 ; précisé que le montant de la cotisation annuelle à verser à l'office de tourisme du Pays de Thiérache s'élève à 393 691,57 € et autorisé le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour le recouvrement des cotisations.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

PETR DE THIÉRACHE

BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2026
011 - Charges à caractère général	375 980,16,00
012 - Charges de personnel	878 200,00
014 - Atténuation de produits	100 226,56
023 - Virement à la section d'investissement	0,0
042 - Opérations d'ordre	91 369,84
65 - Autres charges de gestion courante	441 670,88
66 - Charges financières	10 000,00
67 - Charges exceptionnelles	15 000,00
TOTAL	1 710 447,46

2
4

PETR DE THIÉRACHE

BUDGET PRIMITIF 2026 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	BP 2026
002 - Excédent reporté	480 138,89
013 - Remboursement frais de personnel	5 000,00
731 - Produit taxe de séjour	100 000,00
74 - Participations, dotations	1 137 865,00
75- Autres produits de gestion courante	2,00
77 - Produits exceptionnels	7 441,57
TOTAL	1 710 447,46

2
5

PETR DE THIÉRACHE

BUDGET PRIMITIF 2026- SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2026
001 - Déficit reporté	0
16- Emprunts	15 333,34
20 - Immobilisations incorporelles	12 000,00
202 - SCOT	95 000,00
21 - Autres immobilisations corporelles	78 943,75
TOTAL	201 277,09

RECETTES	BP 2026
001 - excédent reporté	16 226,13
040 - Dotations aux amortissements	91 369,84
1022- FCTVA	15 105,20
1066 - Excédent capitalisé	26 579,92
13 - Subventions	52 000,00
TOTAL	201 277,09

2
6

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé et voté le Budget Principal 2026 établi comme suit :

- En section de Fonctionnement : 1 710 447,46 €
- En section d'Investissement : 201 277,09 €
-

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THIÉRACHE

Conformément au Code du Tourisme, l'office de tourisme établit chaque année son rapport d'activité qu'il soumet aux membres du Comité de direction pour lecture et approbation. Ce document est ensuite présenté au Comité syndical du PETR du Pays de Thiérache.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a pris acte du rapport d'activité 2025 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache tel que présenté en réunion.

BUDGET PRIMITIF 2026 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE THIÉRACHE

Monsieur le Président présente au Comité syndical le budget primitif 2026 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache, tel que validé par le Comité de direction de l'office de tourisme lors de sa séance du 9 mars 2026. Ce budget, équilibré en dépenses et en recettes, s'élève à 681 169,58 € en section de fonctionnement et à 76 590,00 € en section d'investissement, et se présente comme suit :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé le Budget Primitif 2026 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache comme suit :

- en section fonctionnement : 681 169,58 €
- en section d'investissement : 76 590,00 €

CONVENTION DE MOYENS ET D'OBJECTIF 2026 ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET LE PETR DU PAYS DE THIÉRACHE

Chaque année, le PETR du Pays de Thiérache et l'office de tourisme fixe les conditions d'exercice de l'activité de l'EPIC dans une convention d'objectifs et de moyens. Cette convention présente, notamment, le plan d'actions de l'office de tourisme, tel qu'il a été validé par le Comité de direction, rappelle les missions de l'office de tourisme ainsi que son organisation, précise les engagements

du PETR et de l'office de tourisme dans le cadre de la subvention d'exploitation versée par le PETR et décrit les modalités de versement de la participation financière.

PETR DE THIÉRACHE

CONVENTION D'OBJECTIFS 2026

Programme d'actions 2026

▮ **Accueil et information des visiteurs** : 3 BIT, animation du réseau des RIT, refonte de la stratégie relationnelle, développement de la boutique, participation à des événements d'intérêt territorial et départemental (23 000 €)

▮ **Mise en réseau des acteurs du tourisme** : animation, accueil, formation et information des acteurs touristiques, plateforme de télé déclaration de la taxe de séjour (9 000 €)

▮ **Communication et promotion** : participation à des salons grand public, à un salon B to B, insertions publicitaires, déploiement du wifi territorial, réalisation d'un reportage photos, définition de la stratégie de communication, modernisation du site internet actuel et création d'un nouveau site, déclinaison de la nouvelle charte graphique, réalisation d'une campagne marketing web et RS (95 000 €)

3
6

PETR DE THIÉRACHE

CONVENTION D'OBJECTIFS 2025

Programme d'actions 2025 (suite)

▮ **Activité commerciale** : gestion du service, définition d'une stratégie commerciale, programmation des rdv originaux, tourisme de savoir-faire « secrets de fabrique » (17 000 €)

▮ **Développement touristique** : valorisation touristique des patrimoines (églises fortifiées, musées), accompagnement de la destination au changement climatique, rédaction et mise en œuvre du contrat de destination touristique Avesnois Thiérache (51 000 €)

▮ **Ressources Humaines** : frais de personnel et formation (359 800 €)

▮ **Administration Générale**

3
7

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a validé la convention d'objectifs et de moyens 2026 de l'office de tourisme du Pays de Thiérache avec le PETR du Pays de Thiérache et autorisé le Président à signer la convention avec l'office de tourisme du Pays de Thiérache ainsi que d'éventuels avenants.

LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES : RECONDUCTION DU PARTENARIAT AVEC LA FREDON ET FÉDÉRATION

Conformément à l'article 2 de l'arrêté interministériel du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués, la FREDON Hauts-de-France est chargée notamment de participer à l'organisation de la lutte contre le rat musqué et le ragondin.

La population des rongeurs aquatiques est en croissance depuis plusieurs années sur le territoire de la Thiérache avec pour conséquence des problèmes sanitaires et économiques importants.

Une action de régulation est proposée en partenariat avec la FREDON et la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne pour indemniser les piégeurs agréés à hauteur de 1,50 € par prise et 0,50 € par prise pour les agents des GIC pour le suivi administratif du dossier.

Le nombre de prise pour l'année 2026 estimé à 5 000 prises à l'échelle de la Thiérache réparties comme suit :

- Communauté de communes de la Thiérache du Centre : 1 750 prises, soit un coût prévisionnel de 3 500 €
- Communauté de communes des 3 Rivières : 1 750 prises, soit un coût prévisionnel de 3 500 €
- Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise : 750 prises, soit un coût prévisionnel de 1 500 €

- Communauté de communes des Portes de la Thiérache : 750 prises, soit un coût prévisionnel de 1 500 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé la reconduction du dispositif de lutte contre les rongeurs aquatiques au titre de l'année 2026 ; validé les principes du partenariat avec la FREDON et la Fédération des Chasseurs de l'Aisne; autorisé le Président à signer la convention de partenariat correspondante et précisé que les crédits correspondants à ce projet figurent au BP 2026, aux chapitre et article correspondants.

VALIDATION DES PROJETS PRÉSENTÉS AU TITRE DU PACTE SAT 3 - ANNÉE 2026
--

Dans le cadre du Pacte SAT III, l'État a lancé à l'automne dernier un appel à projets pour sélectionner les actions qui feront l'objet d'un accompagnement financier de l'Etat via le Fonds de Soutien supplémentaire aux aides de droit commun, au titre de l'année 2026.

Dans ce cadre, le PETR du Pays de Thiérache propose de présenter 4 projets, à avoir :

- Etude de faisabilité pour favoriser une restauration scolaire de qualité, durable et locale, et en lien avec la santé.
Coût : 55 000 €
Financement prévisionnel : Etat (PACTE SAT 3) : 44 000 € (80 %)
- Relance du Plan Alimentaire Territorial de Thiérache,
Coût : 90 000 €
Financement prévisionnel : Etat (PACTE SAT 3) : 54 000 € (60 %) & LEADER : 18 000 € (20 %)
- Renforcer l'attractivité cinématographique de la Thiérache
Coût : 59 002 €
Financement prévisionnel : Etat (PACTE SAT 3) : 35 401,20 € (60 %) & LEADER : 11 800,40 € (20 %) ;
- Service d'accompagnement des collectivités pour la reconversion et l'attractivité de leur patrimoine
Coût : 75 000 €
Financement prévisionnel : Etat (PACTE SAT 3) : 45 000 € (60 %) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache a approuvé les projets présentés au titre de l'Appel à Projet Pacte Sambre Avesnois Thiérache 3 ; sollicité la participation financière de l'Etat, au titre du Pacte SAT 3, comme suit : 44 000 € pour l'étude de faisabilité pour favoriser une restauration scolaire de qualité, durable et locale, 54 000 € pour le projet de relance du Plan Alimentaire territorial de Thiérache, 35 401,20 € pour le renforcement de l'attractivité cinématographique de la Thiérache et 45 000 € pour le service d'accompagnement des collectivités pour la reconversion et l'attractivité de leur patrimoine ; autorisé le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces projets et précisé que les crédits de ces projets seront inscrits au Budget Primitif 2026 du Pays de Thiérache, aux chapitres et articles correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Le Président,

Le Secrétaire,

M. Olivier CAMBRAYE

M. Patrick DUMON

Signature des membres présents

M. Pierre DIDIER

Mme Adeline DUPONT

Mme Bernadette HEDIART

M. Thomas HENNEQUIN

Mme Katie LEFEVRE

M. Jean-Patrice LEJEUNE

M. Jean-Pierre PREVOT

Mme Dominique VAN ELSLANDE